

commission et les instructions royales sont tombées en désuétude; que jamais elles ne sont mises en vigueur; car, il n'y a encore que quelques années, il s'est présenté un cas où le pouvoir conféré par la commission a été exercé, et quant au désaveu d'actes de législatures provinciales, dès 1873 les juristes consultés de la couronne d'Angleterre déclaraient que le Gouverneur-Général possédait ce pouvoir, et que, naturellement, il avait le droit de l'exercer.

Loin de n'être plus d'actualité, ces questions sont très-pratiques, et le gouvernement actuel a certainement droit à la reconnaissance du pays pour avoir su s'assurer la disparition d'anomalies qui, dans le passé, n'ont peut-être pas été la cause de fâcheuses conséquences, mais qui, plus tard, pourraient être une source de graves difficultés et de malentendus. Le propre de l'homme d'Etat est de faire preuve de sagesse avant et non après le fait accompli.

Le discours mentionne aussi l'ouverture du chemin de fer Intercolonial au trafic, et à l'égard de cette entreprise il ne faut pas oublier que si elle doit être encore bien des années sans rapporter des bénéfices, elle n'a pas été exécutée dans le but d'en faire une exploitation commerciale. C'est une entreprise nationale, et, pour ma part, je suis prêt à donner mon adhésion à toute dépense qui, pendant un temps raisonnable, assurera l'exploitation continue de cette voie ferrée et la parfaite union entre les provinces dont elle dessert le commerce.

Depuis l'ouverture de ce chemin, un trafic considérable s'est établi entre les provinces maritimes et Ontario, trafic qui permet aux meuniers de cette dernière section d'expédier leurs produits jusqu'aux ports de Québec et des provinces maritimes, ce qu'ils ne pouvaient faire auparavant.

Jusqu'à présent, on doit être heureux de voir que la ligne a pu être exploitée sans difficultés, cette saison, et lors même qu'il en surgirait, je pense que l'on saura faire les vigoureux efforts qu'elles exigent et qui permettront d'utiliser notre port d'hiver.

Son Excellence parle ensuite de la contribution du Canada à l'Exposition de Philadelphie, contribution qui a étonné non-seulement les nations étran-

gères, mais même des Canadiens. Des résultats obtenus le pays en retirera certainement un avantage durable, et je suis moi-même au fait que les beaux produits que nous avons exposés là ont valu à beaucoup de fabricants d'Ontario de recevoir des commandes de pays éloignés. Ces commandes ont été exécutées, et si la qualité des articles répond à l'attente, il en résultera un accroissement de commerce.

En vue d'un résultat aussi désirable, le pays ne pourra que décerner des éloges à son gouvernement qui vient de décider que le Canada sera représenté à la prochaine exposition de Sydney.

Nos relations avec les colonies anglaises devraient être cultivées.

Après nos produits exposés à Philadelphie, rien ne devait nous plaire autant que la belle contribution des colonies australiennes, et si, de notre envoi à Sydney, il résulte un entre-cours, il sera considérable et à la fois avantageux au Canada et à l'Australie.

Nul moyen ne serait plus efficace pour mettre fin à la crise dominante que l'ouverture de nouveaux marchés étrangers pour nos produits.

Un fabricant de machines à coudre de la ville que j'habite (Guelph) écoule la meilleure partie des articles de son industrie dans l'Amérique du Sud, où il fait une concurrence avantageuse aux fabricants anglais et américains.

Dans les débats au sujet de la dépression commerciale, on semble avoir souvent oublié que le pays s'était déjà trouvé dans des circonstances analogues; cependant, la stagnation actuelle ne saurait être comparée à celle qui suivit la crise de 1857 et dont le pays ne se remit qu'au bout de cinq ou six ans; mais nous aurons un retour prospérité, quel que soit le parti au pouvoir, car, à cet égard, l'influence d'un gouvernement ne se peut faire sentir que dans une bien faible mesure. (L'orateur fait ici l'éloge des commissaires canadiens à l'exposition de Philadelphie).

Le passage du Discours concernant la condition comparative du revenu et de la dépense est de nature à éveiller l'attention publique. De la diminution des importations, il est résulté une perte de revenu. C'est là un fait qu'on ne peut que déplorer; mais on devra quelque peu s'en consoler en apprenant